

REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2011

L'An Deux Mil onze, le vingt sept septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves SORET, Maire.

Étaient également présents : Mesdames et Messieurs Georges DUTOT, Marie-Paule LOSSET, Andréa REYNAUD, Claude THIEULENT, Laurent CROCHEMORE, Alexandra GUERRAICHE-ARNAUD, Valérie CHEDRU, Yves EDOUARD.

Convocation et affichage : le 22 septembre 2011.

Absent excusé : Monsieur Denis PAINCHAULT.

Absent : Monsieur Christophe NEUFVILLE.

Monsieur Yves EDOUARD a été élu secrétaire.

I – Compte rendu

Conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Le procès verbal de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité des présents.

II – Achat propriété

Conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Monsieur le Maire **INFORME** le Conseil Municipal qu'il a signé le compromis de vente concernant la propriété situé au 418, route du gros Chêne en août 2011.

III – Choix de l'organisme de prêt

Conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Monsieur le Maire a contacté différents organismes de prêt afin de financer l'achat de la propriété situé au 418, route du Gros Chêne cadastrée A 613.

Après étude des différentes propositions, le Conseil Municipal **DECIDE** de souscrire auprès de l'établissement bancaire de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et aux conditions de cet établissement un emprunt de 219 000 Euros à un taux fixe de

4, 17 % et dont le remboursement s'effectuera de façon trimestrielle sur une durée de 15 ans avec une première échéance début 2012.

Le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire a signer les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

DECIDE de procéder au vote de crédit supplémentaire sur le budget primitif de

l'exercice 2011 comme suit :

Sens	Section	Chap.	Art.	Opération	Objet	Montant
Dépense	Investissement	21	2138	ONA	Autres Constructions	219 000 €
					TOTAL	219 000 €

Sens	Section	Chap.	Art.	Opération	Objet	Montant
Recette	Investissement	16	1641	OPFI	Emprunts en euros	219 000 €
					TOTAL	219 000 €

IV – Vente du restaurant

Conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Conseil Municipal

DECIDE de vendre l'immeuble situé au 405, route du gros chêne cadastré A 748 à Monsieur et Madame MALINGREAU Guillaume. Cet immeuble sera vendu pour la somme de 150 000 €uros sous réserve de l'accord du service des domaines.

MANDATE Monsieur le Maire afin de signer l'acte de vente auprès de Maître Moizeau, notaire à Fécamp.

V – Vente du terrain du restaurant

Conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Conseil Municipal

DECIDE de vendre une partie du terrain situé au 405, route du gros Chêne, cadastré A 748 à Monsieur et Madame MALINGREAU Guillaume. Ce dernier sera vendu pour la somme de 50 000 €uros sous réserve de l'accord du service des domaines.

La bande de terrain qui est conservée par la commune de Vattetot sur Mer d'une surface d'environ 200 m² le long de la propriété de Madame LE HIR sera bornée par un géomètre et les frais de ce dernier seront à la charge de la commune.

MANDATE Monsieur le Maire afin de signer l'acte de vente auprès de Maître Moizeau, notaire à Fécamp.

VI – Elargissement « Chemin de l'Etoile »

Conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Considérant que, pour des raisons d'amélioration de la voirie communale, il a été demandé aux héritiers de Madame Hadar Germaine, de céder gratuitement à la commune

une bande de terrain d'un mètre de large sur cinquante mètre de long sur la parcelle cadastrée A 787 chemin de l'Etoile.

En contre partie, le Conseil Municipal

PREND en charge les frais du géomètre M. LOUIS dont le devis s'élève à 600, 24 € TTC.

REFAIT la clôture à l'identique de l'existant.

CHARGE Monsieur le Maire de régulariser la cession de terrain auprès de l'office notarial de Fécamp.

VII- Subvention transport scolaire

Conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Suite à la participation de 130 € demandé aux parents par le Conseil Général pour le transport des élèves vers les collèges et les lycées de Fécamp ; de la prise en charge par le syndicat de transport de la somme de 65 €.

Le Conseil Municipal **DECIDE** de participer à hauteur de 32, 50 € par enfant pour venir en aide également aux familles.

Les parents concernés devront se rendre à la mairie munis d'un relevé d'identité bancaire et présenter la carte de transport scolaire afin de bénéficier de cette subvention.

VIII- Création d'une régie pour la salle polyvalente et pour les gîtes

Conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Conseil Municipal **DECIDE**

- de créer une régie pour la location de la salle polyvalente et des gîtes afin d'encaisser les numéraires ou les chèques des locations de la vaisselle, de la casse, du paiement de l'électricité, du bois de chauffage et du forfait ménage (pour les gîtes) si besoin.
- de prévoir un fonds de caisse de 50 €.

IX- Décision modificative : écriture comptable gîtes

Conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** de procéder au vote de crédit supplémentaire sur le budget primitif de l'exercice 2011 comme suit :

Sens	Section	Chap.	Art.	Objet	Montant
Dépense	Fonctionnement	65	658	Charges diverses de gestion courante	6000,00 €
				TOTAL	6000,00 €

Sens	Section	Chap.	Art.	Objet	Montant
Recette	Fonctionnement	75	752	Revenus des immeubles	6000,00 €
				TOTAL	6000,00 €

X- Cotisation pour la formation des agents territoriaux

Conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Conseil Municipal **DEMANDE** que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la fonction publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

XI- Modification des statuts SIERG

Conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Monsieur le Maire présente et donne lecture des statuts du SIERG de Fécamp qui ont été modifiés et adoptés le 20 juillet 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE qu'il est impératif de mettre en conformité les statuts du SIERG de Fécamp avec les réglementations ;

ADOPTE les statuts annexés.

XII- Panneau cimetière

Conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'acheter des panneaux signalétiques et de les installer de chaque côté de la route départementale donnant accès au nouveau cimetière.

Informations et questions diverses

Monsieur CROCHEMORE indique que l'éclairage public ne fonctionne pas le matin à 7 h00.

Madame REYNAUD apporte un complément d'information sur la somme que verse la commune au SIVOS Gerville-Les Loges-Vattetot sur Mer. L'augmentation est due à la prise en charge des salaires des employés de la cantine scolaire.

Madame REYNAUD avertit le Conseil Municipal que des voitures sont stationnées près de la plage régulièrement. Monsieur le Maire rappelle qu'un arrêté a été pris pour interdire le stationnement sauf pour une personne handicapée. Monsieur le Maire prendra avis auprès de la gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 22 h 55.

Le Maire,
Jean-Yves SORET.